

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-146

OBJET : OUVERTURE DES CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

DÉLIBÉRATION : 2025-146  
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : OUVERTURE DES CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORTEUR : **Marcel COTTIN**

Les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que jusqu'à l'adoption du budget ou avant le 30 avril pour l'année de renouvellement des organes délibérants, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits par article budgétaire.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'investissement notamment celui commencé en 2025, sans interruption, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits d'investissement ci-joints sans attendre le vote du budget primitif 2026 qui interviendra lors du Conseil municipal du 2 février 2026.

DESIGNATION	NATURE	OUVERTURE CREDITS 2026
Frais d'études	2031	382 501,50 €
Frais d'insertion	2033	10 000,00 €
Subventions d'équipement versées – Biens mobiliers, matériel et études	2041511	21 999,75 €
Subvention Privé : Biens mobiliers matériels	20421	25 000,00 €
Concessions, droits similaires	2051	234 470,25 €
Terrains nus	2111	97 640,00 €
Terrains bâtis	2115	120 000,00 €
Cimetières	2116	44 625,00 €
Autres terrains	2118	28 750,00 €
Plantations d'arbres	2121	4 250,00 €
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	339 580,75 €
Autres bâtiments publics	21318	41 482,50 €
Autre matériel et outillage de voirie	215738	500,00 €
Autres installations matériel et outillage technique	2158	83 562,50 €
Matériel de transport	21828	102 631,00 €
Matériel informatique scolaire	21831	73 750,00 €
Autre matériel informatique	21838	125 875,00 €
Matériel de bureau et mobilier	21841	32 800,00 €
Autres matériel de bureau	21848	82 335,50 €
Autres immobilisations corporelles	2188	317 810,50 €
Terrains	2312	735 070,25 €
Constructions	2313	3 358 472,55 €
Titres de participation	261	91 800,00 €
Dépôts et cautionnements versés	275	4 325,81 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 358 732,86 €</b>

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**30 voix POUR**

**3 Voix CONTRE**

**7 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 08/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025